



COMITÉ DIRECTEUR PROCES VERBAL DE LA CONSULTATION TÉLÉPHONIQUE DU 23 NOVEMBRE 2020

Présidence : Bernard GIBARU

Consulté(e)s par téléphone : Michel ADIN, Christian BAUDIER, Gérard BELLOT, Denis BERNIER, Francis BONHOMME, Ghislain BRIQUET, Patrick CHRETIEN, Jacky DEGEN, Didier DERULLE, Brahim FOUZARI, Daniel GEORGES, Jacky GHEZA, Raphaël GOSSET, Martial GUILAIN, Maryse MATHY, Michel STOUPLY, Guy VALLEE, Miguel VINCENT.

CNOSF CONCILIATION – MICHEL STOUPLY

Le Comité Directeur du District des Ardennes de Football a pris connaissance de la proposition de conciliation faite par Mr Jean-Marie RAINAUD en date du 17 novembre 2020 dans le cadre de l'appel formulé par Michel STOUPLY.

Cet appel fait suite à la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (CSOE 08) de déclarer, dans son procès-verbal du 28 octobre 2020, irrecevable la liste « STOUPLY » déposée dans le cadre des élections au Comité Directeur du District des Ardennes devant intervenir à l'occasion de l'Assemblée Générale initialement prévue le 21 novembre 2020.

Quant à la question de savoir si conciliation il doit y avoir ou non, une consultation téléphonique de l'ensemble des membres qui composent le Comité Directeur du District des Ardennes de Football a été pilotée par son Président Monsieur Bernard GIBARU, comme l'autorise l'article 13.7 des Statuts Particuliers du District des Ardennes de Football, « *Le Comité Directeur (...) délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents. Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique. (...). Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante* ».

Faisant suite à la réponse de chacun des membres du Comité Directeur, le résultat est le suivant :

- 9 voix pour la conciliation
- 9 voix contre la conciliation
- 1 abstention

La voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Le Président du District des Ardennes de Football transmettra au CNOSF la décision finale qui sera prise, avec copie aux intéressés.

Le Président
Bernard GIBARU